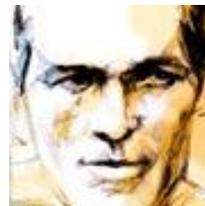




**PRIMAIRE ET COLLÈGE
ANTOINE-CHEVRIER**
Établissement catholique privé libre mixte



DOSSIER D'INSCRIPTION

au groupe éducatif Primaire-Collège-Patronage

de l'enfant

.....

Classe

.....

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

L'inscription ne devient effective qu'après acceptation par l'association. Un mail de confirmation vous sera adressé.

Un entretien est au préalable réalisé par le directeur avec l'enfant et la famille.

Établissement Antoine Chevrier - catholique privé libre – N° 08316955- Association Loi 1901

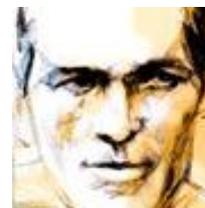
424, rue Marie Mauron 83220 Le Pradet

contact@antoinechevrier.fr

www.antoinechevrier.fr



**PRIMAIRE ET COLLÈGE
ANTOINE-CHEVRIER**
Établissement catholique privé libre mixte



« Instruire, instruire, instruire, reprendre et faire, ne sortons pas de là ! » (Père Chevrier)

Chers parents,

L'établissement *Antoine-Chevrier* a ouvert ses portes en septembre 2013, avec l'accord de Mgr Dominique Rey, évêque de Fréjus-Toulon, et muni de toutes les autorisations légales.

Il est placé sous la protection spirituelle du *Bienheureux Père Antoine Chevrier*, un prêtre de Lyon, né en 1826, qui a donné toute sa vie à l'éducation spirituelle et humaine des enfants, en particulier des plus pauvres. Il est mort en 1879. Il aimait rappeler : « *Tout pour Dieu et pour les âmes, rien pour nous* ».

Notre établissement est né à l'initiative des pères Hubert Blin et Olivier Horovitz, fortement aidés et encouragés par des paroissiens du Pradet et de Carqueiranne, dont plusieurs sont membres de l'*Institut des frères et Sœurs de la Mission*, reconnu par le diocèse.

L'Établissement a pu ouvrir grâce au dynamisme de proches paroissiens, ainsi qu'à la direction assurée par madame Marcelle Moinat aux premiers mois. Elle a présidée à l'ouverture légale et pédagogique de notre collège. Madame Lucie Rouart, assumait la direction de l'établissement dès janvier 2014 et œuvra au développement que nous lui connaissons aujourd'hui. Depuis la rentrée 2017, madame Émilie Fraisse lui succède comme directrice académique ; elle anime une équipe de professeurs, dont plusieurs sont bénévoles, qui accomplissent leur mission avec désintéressement et compétence.

L'établissement est accueilli dans les locaux de la paroisse *Saint-Raymond-Nonnat* du Pradet, et bénéficie largement de son soutien : locaux gratuits, avantages matériels nombreux, générosité financière des paroissiens (mais aussi de catholiques de Paris) et engagements de bénévoles.

Notre primaire et collège a été conçu à l'origine comme un prolongement du Patronage paroissial. Il est donc intimement lié à celui-ci comme à la paroisse, à l'intérieur du diocèse. Il est porté par l'*Association Antoine Chevrier*, dont la gestion matérielle et financière est assurée par madame Patricia Pérez et madame Marie-Hélène Sauvage de Saint-Marc.

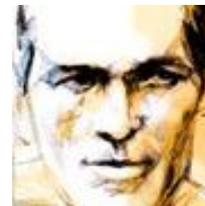
Que tous, mus par l'amour de vos enfants, soient remerciés et reconnus !

« *Connaître Jésus-Christ, aimer Jésus-Christ, imiter Jésus-Christ,
voilà tout notre désir, voilà toute notre vie !* »

Père Chevrier

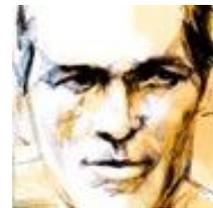
Père Hubert Blin

Père Olivier Horovitz



Sommaire

- ORGANISATION ET VIE SCOLAIRE
 - 1. Organisation du travail scolaire et activités
 - A. Horaires
 - B. Activités
 - C. Carnet de liaison
 - D. Demi-pension et périscolaire
 - 2. Activités spirituelles
 - 3. Direction, corps enseignant et structure juridique
 - 4. Modalités d'inscription et tarifs 2020/2021
 - A. Frais d'inscription
 - B. Frais de scolarité
 - C. Fournitures scolaires
 - D. Tarifs
 - E. Bourses
 - 5. Formalités d'inscription
 - A. Première inscription d'un enfant
 - B. Renouvellement de l'inscription d'un enfant
- RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- CHARTE D'ENGAGEMENT DES PARENTS
- CHARTE D'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE
- RÈGLES CONCERNANT L'UNIFORME
- QUESTIONNAIRE
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- FICHE D'AUTORISATIONS
- FICHE SANITAIRE
- APPEL À NOS BIENFAITEURS ET
- TAXE D'APPRENTISSAGE



Les parents qui inscrivent leurs enfants au primaire et au collège Antoine-Chevrier s'engagent à assumer leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants. Le collège ne peut en aucun cas, malgré les petits effectifs et l'implication du corps enseignant, garantir de bons résultats scolaires si les parents se déchargent de ce rôle sur l'école.

Organisation et vie scolaire

1. Organisation du travail scolaire et activités

A. Horaires

L'accueil des élèves se fait à partir de 8h15 dans l'enceinte de l'établissement.

Prières et mot du matin avec le père Olivier Horovitz à 8h10 (obligatoire).

Les cours au lieu du lundi au vendredi de 8h15 à 16h30, pour le primaire et le collège, pour les collégiens (le mercredi de 8h15 à 12h05).

Les cours se terminent le matin à 11h45 pour les primaires, 12h05 pour les collégiens et l'après-midi à 16h30. Il y a une récréation par demi-journée.

Le temps de midi est aussi un temps d'éducation au partage, au service et aux responsabilités. C'est pourquoi, tous les enfants restent obligatoirement sur place pour déjeuner.

Le périscolaire soir et matin est possible, le matin de 7h à 8h15 et le soir de 16h30 à 19h30.

Une aide aux devoirs est proposée de 17h à 18h (primaire) et de 16h45 à 18h15 (collégiens) avec un animateur pour 3 enfants contre une participation financière. Se renseigner auprès de l'établissement.

Les parents doivent venir chercher leurs enfants à l'heure pour ne pas perturber les surveillants et permettre le bon déroulement de l'aide aux devoirs.

Le matin, les élèves étudient les matières fondamentales tandis que l'après-midi est consacré aux matières d'éveil, sciences, langues et sport. Le rythme équilibré des journées et de la semaine permet à chacun d'approfondir au mieux son travail tout en épanouissant l'ensemble de ses facultés.

B. Vacances

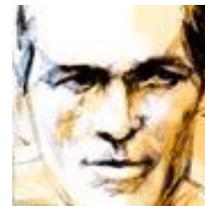
Le calendrier des vacances est celui de l'Académie de Nice. Des jours chômés pourront être fixés en début d'année (Vendredi Saint, Jeudi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, notamment pour que les enfants puissent vivre ces temps spirituels pleinement). Les parents en seront avertis à l'avance.

C. Carnet de liaison

Un carnet de liaison est remis régulièrement aux parents, il permet l'échange d'informations entre les parents et les enseignants, il sert notamment pour les demandes de rendez-vous et les autorisations d'absence. Il sera facturé 7€ à partir du deuxième carnet de liaison.



PRIMAIRE ET COLLÈGE
ANTOINE-CHEVRIER
Établissement catholique privé libre mixte



D. Demi-pension, périscolaire et garderie du matin.

Pour la demi-pension, le périscolaire et la garderie du matin se renseigner auprès du secrétariat de l'établissement. Ces services sont facturés en plus des frais de scolarité.

2. Activités spirituelles

Le primaire et le collège Antoine-Chevrier veulent développer chez les enfants une vie chrétienne profonde et vivante en leur donnant la possibilité de la vivre tout au long de leur scolarité. Chaque journée est rythmée par une prière en début de matinée.

Une fois par semaine les enfants ont un cours d'instruction religieuse. Celui-ci est obligatoire.

Les enfants assistent à la Sainte Messe de 30mn une fois par semaine.

La présence des prêtres permet d'offrir aux enfants les meilleures conditions pour rencontrer le Christ.

Les événements liturgiques font l'objet d'une attention et d'une préparation particulière (Toussaint, Noël, Pâques, ...) ainsi que les grandes fêtes.

Choisir le primaire et collège Antoine-Chevrier c'est souhaiter que son enfant reçoive une éducation complète, non seulement au niveau de l'épanouissement de son corps et de son esprit, mais encore de son âme. Car « *le caractère propre et la raison profonde de l'école catholique, ce pourquoi les parents catholiques devraient la préférer, c'est précisément la qualité de l'enseignement religieux intégré à l'éducation des élèves* » (Jean-Paul II).

Une petite instruction concernant les leçons de manières et de bienséances ecclésiastiques et civiles sera assurée quotidiennement avant le déjeuner.

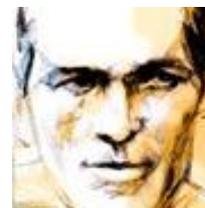
3. Direction, corps enseignant et structure juridique

La direction de l'établissement est assurée par la personne que l'association de gestion aura désignée.

L'établissement est situé dans l'enceinte de la paroisse St-Raymond au 424, rue Marie Mauron, 83220 Le Pradet.

L'établissement est géré par une association loi 1901, l'Association Antoine-Chevrier, sous la tutelle des Frères et Sœurs de la Mission, Il est régulièrement déclaré auprès de l'inspection académique.

L'établissement a le statut libre, hors-contrat, c'est-à-dire qu'il ne reçoit aucune aide de l'État, mais nous suivons pratiquement le même programme que l'Éducation Nationale et avons la même obligation d'amener les élèves au socle commun de connaissances et de compétences défini par la loi.



4. Modalités d'inscription et tarifs 2020-2021

Le dossier d'inscription doit être renvoyé **complet avec les frais d'inscription** à l'établissement.

A. Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à **100 €** par enfant pour le collège et **50€** pour le primaire. Ces frais sont **non remboursables** et sont à **envoyer avec le dossier d'inscription**.

Ils servent à couvrir les différentes formalités, l'achat du matériel nécessaire ainsi que des manuels.

B. Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont dégressifs en fonction de votre quotient familial, celui-ci est vérifié tous les mois, le tarif pourra être modifié en fonction de son changement.

La scolarité est réglée **par prélèvement automatique** le 10 du mois suivant. Les prélèvements nous permettent de ne pas augmenter les tarifs. Un mandat SEPA vous sera donné pour signature après avoir reçu votre RIB. **En cas de départ définitif d'un élève en cours d'année, la scolarité est due pour la totalité de l'année, sauf cas exceptionnel et après accord de la direction financière.**

C. Fournitures scolaires

Vous recevrez une liste de fournitures scolaires habituelles au mois de juin. L'enfant devra avoir toutes ces fournitures pour la rentrée scolaire.

D. TARIFS 2020/2021 (par mois, sur 10 mois)

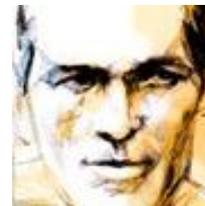
À partir du 3^{ème} enfant, pas de frais d'inscription et 50% de remise par mois.

	Quotient Familial	Tarif famille / Collège	Tarif famille / Primaire
1	0 à 500€	130€	70€
2	501€ à 650€	150€	90€
3	651€ à 800€	170€	100€
4	801€ à 950€	190€	120€
5	951€ à 1.100€	210€	140€
6	1.101€ à 1.250€	230€	160€
7	+ 1.251€	260 €	180€
Cours de Russe	20€/mois	En Option : 1h/semaine à partir de la 5 ^{ème} Inscription obligatoire et payable toute l'année	

E. Bourses

- L'établissement Antoine-Chevrier a la possibilité de vous fournir une liste d'associations pour des demandes de bourses, celle-ci doit être adressée **début septembre au plus tard**. N'hésitez pas à la demander dès votre inscription.

Nous souhaitons que la question financière ne soit un frein pour aucune famille désirant inscrire son enfant dans l'établissement, des solutions existent, n'hésitez pas à venir nous en parler.



5. Formalités d'inscription :

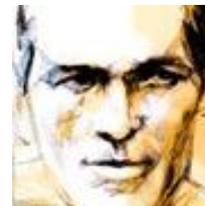
A. Première inscription d'un enfant

- Documents à remplir :
 - Dossier d'inscription complet de l'année scolaire 2020-2021 (**sauf p.9**).
 - **Vous garderez pour vous les pages 2 à 8 et 22 à 24.**
- Pièces à joindre :

Une photographie d'identité de l'enfant à coller sur le dossier	
Une photocopie du livret de famille	
Copie du jugement de divorce, s'il y a lieu, précisant le lieu de résidence de votre enfant.	
En cas d'allergies alimentaires ou toutes particularités nécessitant un accueil individualisé, un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) sera établi et conditionnera l'inscription définitive.	
Une photocopie du carnet de santé (bien noter le nom de l'enfant sur celle-ci)	
Copie des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente .	
L'attestation d'assurance « responsabilité civile et individuelle accident ».	
2 timbres au tarif en vigueur (poids jusqu'à 20 g)	
Attestation de votre quotient CAF de moins de 3 mois .	
Photocopie de l'avis d'imposition N-1 du foyer familial si vous vivez en couple pour les personnes non mariées .	
Un chèque à l'ordre de « Association collège Antoine-Chevrier » pour les frais d'inscription soit 100€ pour les collégiens et 50€ pour les primaires.	
Un chèque de caution de 300€ ; celui-ci ne sera pas encaissé et sera restitué à l'issue de l'année scolaire si les livres sont rendus en bon état et si vous êtes à jour de vos frais de scolarité.	
Un Relevé d'identité bancaire (RIB).	

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

La rentrée 2020 aura lieu jeudi 3 septembre à 8h15 pour tous



B. Renouvellement de l'inscription d'un enfant

- **Documents à remplir dans tous les cas :**
 - Fiche de réinscription (p.9) datée et signée par l'élève et les parents.
 - La charte d'engagement de l'élève (p.13), signée par ce dernier.
 - Ne pas oublier de regarder les pages 22 à 24, très importantes.

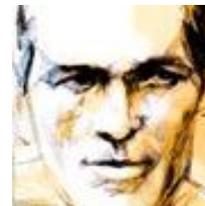
- Documents à remplir **en cas de modification** par rapport au dossier d'inscription précédent :
 - Questionnaire.
 - Fiche de renseignements.
 - Fiche d'autorisations.
 - Fiche sanitaire.

- **Pièces à joindre dans tous les cas :**

Une photocopie du carnet de santé (bien noter le nom de l'enfant sur celle-ci)	
L'attestation d'assurance « responsabilité civile et individuelle accident ».	
2 timbres au tarif en vigueur (poids jusqu'à 20 g)	
Attestation de votre quotient CAF de moins de 3 mois.	
Photocopie de l'avis d'imposition N-1 du foyer familial si vous vivez en couple <u>pour les personnes non mariées.</u>	
Un chèque à l'ordre de « Association collège Antoine-Chevrier » pour les frais d'inscription soit 100€ pour les collégiens et 50€ pour les primaires. .	
Un chèque de caution de 300€ ; celui-ci ne sera pas encaissé et sera restitué à l'issue de l'année scolaire si les livres sont rendus en bon état et si vous êtes à jour de vos frais de scolarité.	

- Pièces à joindre **en cas de modification** par rapport au dossier d'inscription précédent :

Copie du jugement de divorce, s'il y a lieu, précisant le lieu de résidence de votre enfant.	
En cas d'allergies alimentaires ou toutes particularités nécessitant un accueil individualisé, un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) sera établi et conditionnera l'inscription définitive.	
Un Relevé d'identité bancaire (RIB). Bien écrire sur le rib « NOUVEAU ».	



Seuls les dossiers complets seront pris en compte

La rentrée 2020 aura lieu jeudi 3 septembre à 8h15 pour tous

FICHE DE RÉINSCRIPTION

**au groupe éducatif Primaire-Collège-Patronage
de l'enfant**

.....

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Classe

.....

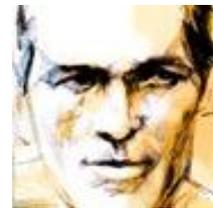
Je soussigné (e) Monsieur, Madame.....certifie avoir lu et approuvé les documents suivants qui ont pu être légèrement modifiés par rapport à l'an dernier :

- La lettre des pères (p.2)
- Le projet pédagogique et éducatif sur notre site internet.
- L'organisation de la vie scolaire.
- Le règlement intérieur de l'établissement.
- La charte et l'engagement des parents.
- L'uniforme.
- Ne pas oublier de regarder les pages 22 à 24, très importantes.

Signature de l'élève

Signature des parents :

A..... le.....



Règlement intérieur

L'établissement a pour objectif d'offrir un cadre adapté à la formation humaine, intellectuelle et spirituelle de tous ceux qui y participent, à commencer par les enfants du primaire et du collège.

Le respect mutuel, dans le respect des règles de vie propres au primaire et au collège, est nécessaire à la qualité du travail attendu. Il passe par le respect du rythme scolaire, en particulier la ponctualité et l'assiduité, le soin de la tenue, et le respect des autres.

Organisation

- Répartition des cours du lundi au vendredi de 8h15 à 16h30, et le mercredi de 8h15 à 12h05 (uniquement pour le collège).
- Une fois par semaine, une Messe d'une trentaine de minute (selon la forme extraordinaire du rite romain) est célébrée et est obligatoire.
- **Établissement ouvert à partir de 8h.**
- En cas de suppression d'un cours, l'élève est gardé en classe d'étude et ne peut retourner chez lui.

Objets et jeux non-autorisés

- les jeux électroniques portatifs ; armes ou imitations d'armes ; tranchets (cutters), marqueurs, etc. ; les revues qui ne sont pas en accord avec l'esprit de l'établissement.
- l'usage de tout appareil de sonorisation, notamment de type baladeur ou MP3 ; téléphone portable, smartphone, appareil photographique. Les objets interdits sont confisqués s'ils n'ont pas été conservés éteints dans le cartable.

Assiduité et ponctualité

- L'élève doit être à l'heure car la ponctualité fait partie des règles de l'établissement.
- L'assiduité est très importante pour le suivi pédagogique de l'enfant.
- La présence au primaire et au collège est fixée par le calendrier scolaire de l'établissement.
- En cas d'absence pour raison médicale, la famille est tenue d'en informer le secrétariat dès le début des cours. Un certificat médical est exigé après 48 h d'absence.
- Les retards ne sont pas tolérés et seront sanctionnés en cas de répétition.

Politesse et courtoisie

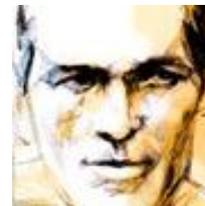
- Les règles de politesse envers toutes les personnes de l'établissement (religieux, enseignants, surveillants, salariés et bénévoles) sont exigées. À l'égard des adultes, le vouvoiement est de rigueur. On dit bonjour et au-revoir. En classe, on se lève quand un adulte entre et l'on se rassied à l'invitation du professeur.

Travail personnel du soir

- **Un élève ne peut réussir sa scolarité que si l'enseignement dispensé en cours est prolongé par un travail quotidien et sérieux.**

Livres scolaires

- Les livres scolaires sont prêtés aux familles, contre une caution.



Colles, réprimandes et punitions (pour les collégiens)

- Elles s'inscrivent non dans un but strictement répressif mais dans celui de faire grandir et de responsabiliser l'enfant. Elles se réalisent le mercredi de 17h à 18h (ou 19h selon la punition) et sont surveillées et facturées

Correspondance

- Le carnet de correspondance doit toujours être en possession des élèves. Il est consulté tous les matins par le préfet de discipline. Il permet de garder trace de la correspondance entre les professeurs et les parents, des justifications d'absence, des autorisations de sortie, des dates des entretiens avec le directeur ou le préfet de discipline, etc.

Tricherie

- Toute tricherie (ou recopiage du travail sur un camarade) peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de son auteur.

Tabac – Drogue – Alcool

- Tabac, alcool, stupéfiants sont strictement interdits. Il est aussi interdit de fumer aux abords de l'établissement et dans les activités extérieures. Toute consommation ou détention de ces produits peut entraîner l'exclusion immédiate et définitive du primaire et du collège.
- L'établissement ne se chargera pas, dans ce cas, de replacer l'élève dans un autre établissement.

Vol

- Pour éviter les vols à l'intérieur de l'établissement, il est instamment demandé aux élèves de ne pas apporter d'objets de valeur ou sommes importantes d'argent. Il est conseillé aux familles de marquer les effets personnels. En aucun cas la responsabilité de l'établissement n'est engagée, l'assurance collective du primaire et du collège ne couvrant pas ces dommages.

Entretien des locaux et du matériel

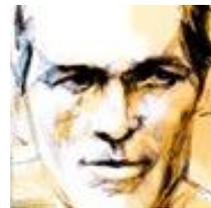
- Les élèves du collège doivent tous les soirs ranger la salle de classe.
- Chaque jour les salles du rez-de-chaussée et de l'étage sont entretenues et les sanitaires sont chaque matin nettoyés par nos salariés.
- Toute dégradation volontaire entraînera une réparation financière, un travail de nettoyage, éventuellement une exclusion. Chewing-gums, blanc correcteur liquide sont interdits.

Usage des locaux

- L'accès à la cuisine et à la salle des professeurs est interdit à toute personne non autorisée.

Renvois

- Nous ne pouvons garder les élèves qui, par leur conduite, se montrent incapables de respecter l'esprit de l'établissement. Le mépris des règles de vie indiquées et toute attitude déloyale et insolente pourra donner lieu à renvoi si l'élève ne s'inscrit pas dans le projet pédagogique de l'établissement.

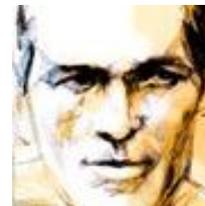


AVENANT N° 1 AU REGLEMENT INTERIEUR

- Au bout de 3 avertissements, l'élève sera renvoyé de l'établissement définitivement.
- L'établissement se donne le droit de fouiller le cartable et la trousse des élèves en leur présence.
- La présence des parents est obligatoire lors d'un conseil de discipline de son enfant.
- Participation aux frais paroissiaux de 20€/an par enfant facturée en octobre (prélevée en novembre), ces sommes seront reversées à la Paroisse du Pradet.
- La casse sera facturée aux parents :
 - Assiette ou verre 0.50cts/pièce
 - Prix réel des dégâts autres
- Les cahiers de correspondance perdus ou renouvelés seront facturés 7€/pièce.
- Les portables éteints sont autorisés dans les cartables, si l'enfant s'en sert dans l'établissement, une sanction de 3 jours d'exclusion sera organisée dans l'enceinte de l'école.
- Garderie possible et gratuite tous les matins à partir de 8h afin d'éviter les retards en cours par rapport aux horaires des bus.
- L'établissement s'est doté de casiers pour chaque classe du collège afin de soulager le poids des cartables :
 - Nous fournirons pour chaque enfant un cadenas dont il sera responsable. Celui-ci sera facturé 11€ par enfant au mois de septembre (prélevé en octobre)
 - Si l'enfant perd le cadenas, il sera facturé 11€.
 - L'enfant pourra garder son cadenas pour plusieurs années de scolarité dans notre établissement.

Signature de l'élève :

Signature des parents :



Charte et engagement des parents

La charte du primaire et du collège Antoine-Chevrier vient compléter le **Projet éducatif** et le **Règlement intérieur**. Avec ces documents, elle met en relief l'originalité de notre établissement et concourt à l'unité spirituelle, morale et matérielle de tous derrière les prêtres et l'équipe pédagogique. Elle propose de façon concrète des lieux où les familles doivent se montrer partie prenante à la vie de l'établissement, en particulier dans la relation vitale de ce dernier avec la *Paroisse Saint-Raymond* et le *Patronage Saint-Joseph-Sainte-Marie*.

Le respect de la présente *Charte*, signée par les parents lors de l'inscription et de la réinscription annuelle, est une condition d'appartenance à notre établissement. Chaque année, nous ferons le point sur la façon dont vous l'avez appliquée.

Chaque famille est appelée à répondre généreusement aux différents articles de cette charte.

Soutenir la vie matérielle de nos associations par des **dons** susceptibles de reçus fiscaux (à l'ordre de « ADFT » Association Diocésaine Fréjus Toulon. (voir document en fin de dossier)

Lire et approuver le projet éducatif et pédagogique de l'établissement (visible sur notre site internet Antoine Chevrier.fr).

Participer aux temps-forts :

- **Messe** annuelle lors de la visite de l'évêque.
 - Cet événement est suivi d'un apéritif.
- **Kermesse paroissiale** et **achats** de billets de tombola.

- Participation à la **messe paroissiale des familles** une fois par trimestre (latin ou français).
- **Service de la messe** une fois par trimestre par les garçons (latin ou français).

Priorité d'inscription donnée aux enfants qui participent aux activités du **patronage** :

- Celles du mercredi ;
- Les activités sportives, culturelles ou autres.

Présence obligatoire des parents aux réunions parents-professeurs

La **demi-pension** est obligatoire (*notre établissement est un pensionnat de jour !*).

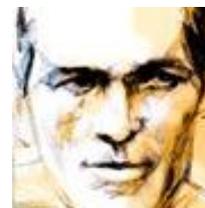
Signature des parents :



Charte d'engagement de l'élève

- L'élève reconnaît que l'établissement Antoine-Chevrier lui offre une éducation intégrale qui prend en compte l'aspect intellectuel, moral, physique et spirituel de sa personne.
- L'élève doit faire preuve d'assiduité et de ponctualité durant toute l'année.
- L'élève doit respecter et obéir aux adultes de l'établissement en toutes circonstances. Il doit avoir une tenue et une conduite décentes dans et en dehors de l'établissement.
- L'élève doit porter l'uniforme du primaire ou du collège, propre et en bon état, dans toutes les activités et avoir particulièrement un comportement exemplaire car il est, de ce fait, le représentant officiel de l'établissement.
- L'élève doit travailler avec effort et persévérance selon le programme de l'établissement et les exigences des professeurs.
- L'élève ne doit pas utiliser de téléphone portable, lecteur mp3 ou autre appareil électronique sauf autorisation spéciale de l'enseignant.
- L'élève doit participer de bon cœur aux activités de l'établissement qui font partie du projet éducatif, et en mettant toutes ses capacités au service de leur réussite.
- L'élève doit manifester son engagement pour l'établissement en se préoccupant des besoins du primaire et du collège. Il y contribuera de diverses manières, en consacrant une partie de son temps et de sa personne pour chercher à l'améliorer.

Signature de l'élève :



Uniforme du primaire et du collège

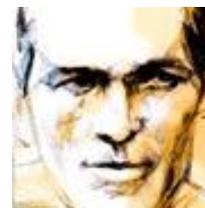
L'uniforme est fortement éducatif. Il permet de mettre en valeur les critères de beauté (éducation au bon goût), de sobriété (éducation du sens de l'équilibre), de pudeur (éducation à la pureté) ainsi que l'aspect pratique nécessaire pour les vêtements de tous les jours.

Chaque enfant disposant au minimum de trois tenues, il est obligatoire pour chacun de porter tous les jours son uniforme propre. **Il ne sera pas toléré de tenue sales, abimées ou incomplètes.** Le but est d'avoir une certaine unité et cohérence.

- En cas de non-respect de la tenue, l'enfant sera immédiatement conduit en salle de permanence toute la journée assortie d'une punition. Si l'infraction était amenée à se renouveler plus de trois fois, nous pourrions envisager des sanctions plus sévères.
- Sont interdits : - pantalons déchirés ou roulottés, taille basse ou slims, legging - **sweats à capuche** - chaussures de sport (sauf en classe d'EPS), **Converses**, Sneakers, Sparcos et autres chaussures de mode - casquettes, effets militaires, insignes à caractère politique ou polémique, piercings – les signes de marques apparents.
- Les ornements féminins sont autorisés aux conditions spécifiques que ceux-ci soient discrets, ne contiennent pas de métaux précieux ni de symboles ésotériques.
- On ne se change pas au collège, sauf pour les départs en EPS ; les affaires de sport sont apportées dans un sac.
- Les coiffures ne doivent comporter aucune particularité, aucun « effet » du style « crête », gel ou autres.
- Le maquillage et le vernis ne sont pas autorisés.
- Les élèves devront vider leurs sacs et leurs poches sur demande du personnel éducatif.

L'uniforme du primaire et du collège :





• **Tenue vestimentaire :**

Filles :

- 3 jupes bleu-marine
- 5 polos (type « polo rugby»)
- 1 gilet bleu-marine
- Chaussettes ou collants bleu-marine ou blanc unis sans inscription ni motif particulier.
- Chaussures de ville fermées bleu-marine, style ballerines ou mocassin (PAS DE TALONS)
- Manteau bleu marine noir ou marron foncé sans fantaisies ni inscriptions
- Foulard possible bleu marine ou blanc uniquement

Garçons :

- 5 polos (type « polo rugby»)
- 2 Pantalons bleu-marine ou noirs en toile
- 2 pulls bleu-marine sans col roulé ou semi-roulé
- Chaussures de ville sombres pendant la semaine (voir uniforme plus haut)
- Chaussettes obligatoires (pour raisons d'hygiène), montantes, bleu-marine ou noire unies, sans inscriptions.
- Manteau bleu marine, noir ou marron foncé sans fantaisies ni inscription

• **Pour les garçons ou les filles :**

Tous les élèves ont le choix de mettre les manches longues ou les manches courtes.

L'été, les enfants pourront porter des sandales, mais celles-ci devront tenir le pied (pas de «croq », ni de tongs ou de mules) et bermudas à 1 cm en dessous des genoux.

PAS DE CHAUSSURES DE SPORT AVEC L'UNIFORME.

- **La tenue de sport** est composée sans fantaisies ni inscriptions :
 - D'un tee-shirt blanc
 - D'un short ou d'un bas de survêtement bleu-marine
 - Chaussures basket ou tennis blanches pour le sport
 - Veste de sport bleu-marine
 - **Leggins interdit**

Signature de l'élève :

Signature des parents :



Questionnaire

Comment avez-vous connu l'établissement ?

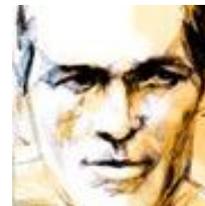
- Une information dans votre établissement
- Les banderoles publicitaires
- Visite du site internet de l'établissement antoinechevrier.fr
- Compte Facebook Antoine Chevrier
- Conseillé par une famille de parents d'élève (préciser)

.....
 Autres (préciser)

.....
.....
.....
Principaux centres d'intérêts de l'enfant en dehors de l'école :

.....
.....
.....
Difficultés, compétences, intérêts particuliers au niveau scolaire :

.....
.....
.....
Principales raisons de votre demande d'inscription dans notre établissement :



Fiche de renseignements

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :
 Sexe : Nationalité :
 Date et lieu de naissance :
 Date et lieu de baptême :
 Adresse :
 Code postal : Ville :

Photo à coller

Père

Nom :
 Prénom :
 Profession :
 Employeur :
 Tel fixe :
 Tel professionnel :
 Portable :
 Si différente de celle de l'enfant :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :

Mère

Nom :
 Prénom :
 Profession :
 Employeur :
 Tel fixe :
 Tel professionnel :
 Portable :
 Si différente de celle de l'enfant :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :

Mail :

Mail :

Frères et sœurs :

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe actuelle	Établissement

En cas de séparation, divorce ou situation particulière, merci de préciser avec quel parent vit l'enfant :

NOM **Prénom**
 Adresse.....

AUTRE : conjoint de la mère conjoint du père tuteur autre (préciser)

NOM **Prénom**

Tél. travail Tél. portable
 Profession Employeur

Date : Signature obligatoire du ou des responsables légaux



Fiche d'autorisations

Nom et prénom de l'enfant :

Personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant à la sortie :

Nom : À appeler en cas d'urgence
Prénom : Autorisé à prendre l'enfant
Tel fixe :
Tel portable :

.....
Nom : À appeler en cas d'urgence
Prénom : Autorisé à prendre l'enfant
Tel fixe :
Tel portable :

.....
Nom : À appeler en cas d'urgence
Prénom : Autorisé à prendre l'enfant
Tel fixe :
Tel portable :

Nous soussignés,, responsables légaux de l'enfant, **autorisons / n'autorisons pas** (*raier la mention inutile*) l'établissement Antoine-Chevrier à utiliser, à des fins promotionnelles ou éducatives, des photographies ou reportages sur lesquels figure mon enfant.

Nous **acceptons / n'acceptons pas** (*raier la mention inutile*) que mon enfant soit véhiculé par les membres de l'établissement désignés par le directeur du primaire et du collège, par les enseignants ou les parents d'élèves dans leur voiture personnelle lors d'une sortie scolaire ou autres.

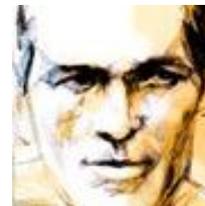
Si nous, ou les personnes nommées ci-dessus, ne sommes pas joignables, nous **autorisons / n'autorisons pas** (*raier la mention inutile*) le directeur du collège Antoine-Chevrier, ou tout professeur présent à prendre les décisions d'urgence concernant la santé de votre enfant.

Nous **autorisons / n'autorisons pas** (*raier la mention inutile*) notre enfant à quitter l'école seul par ses propres moyens le soir après les cours.

Nous approuvons le projet éducatif de l'établissement Antoine-Chevrier dont nous avons pris connaissance. Nous nous engageons à respecter le règlement de l'école et ses exigences.

Fait à le

Signatures des parents ou du représentant légal de l'enfant :



Fiche sanitaire

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles. Elle vous évite de vous démunir de son carnet de santé.
Ce document reste sous la confidentialité de la direction et de l'enseignant responsable.

1 – ENFANT

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ GARÇON FILLE

2 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS Recommandés	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole- Oreillons- Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
ou DT polio				Autres (préciser)	
ou Tétracoq					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

3 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant soit-il un **traitement médical** : OUI NON

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**).
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				

ALLERGIES : ASTHME OUI NON MÉDICAMENTEUSES OUI NON
ALIMENTAIRES OUI NON AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)



**PRIMAIRE ET COLLÈGE
ANTOINE-CHEVRIER**
Établissement catholique privé hors-contrat mixte



INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTE (MALADIES, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS A PRENDRE.

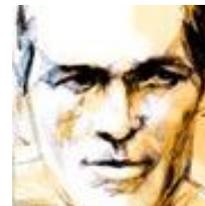
4 – RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC.

Je soussigné, _____, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la direction ou l'enseignant responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature obligatoire du ou des responsables légaux



APPEL À NOS BIENFAITEURS

Pour le développement du primaire et du collège Antoine-Chevrier

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 66% du don effectué dans la limite de 20% du revenu imposable. N'oubliez pas de demander votre reçu fiscal.

Je participe au développement de l'établissement Antoine-Chevrier en versant un don de :

25 € 50 € 100 € 200 € Autre : _____ €

Je souhaite participer au développement de l'établissement Antoine-Chevrier en finançant en particulier :

- La scolarité d'un autre enfant Le salaire des professeurs non pris en charge par l'état
 La construction des 3 classes dans la cour (emprunt sur 10 ans)
 L'achat des livres

Chèque à l'ordre de « Association Antoine Chevrier »

Je souhaite recevoir un reçu fiscal : oui non

Vos coordonnées :

M. Mme Mlle

Nom Prénom.....

Adresse

Code Postal..... Ville.....

Courriel..... Téléphone.....

Aidez-nous à diffuser ce document!

Demandez-nous des documents supplémentaires à diffuser autour de vous ou indiquez-nous les coordonnées de bienfaiteurs potentiels auxquels nous pourrions l'envoyer :

Je souhaite recevoir documents supplémentaires

Je vous indique ci-dessous le nom et l'adresse de bienfaiteurs potentiels

Nom Prénom.....

Adresse

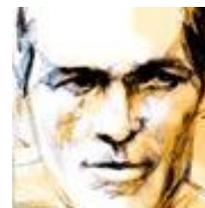
Code Postal..... Ville.....

Nom Prénom.....

Adresse

Code Postal..... Ville.....

Ce bulletin est à renvoyer à l'établissement Antoine-Chevrier 424, rue Marie Mauron 83220 Le Pradet



Inscrivez-vous directement sur le site www.fpeei.fr



Anciens parents
Parents
REJOIGNEZ-NOUS !
Grands-parents

Déjà plus de...
... 750 écoles indépendantes,
3 860 parents adhérents,
62 000 élèves

Et en plus
c'est gratuit !

FÉDÉRATION des PARENTS d'ÉLÈVES des ÉCOLES INDÉPENDANTES

Par votre adhésion,

- ✓ **Permettez à vos enfants d'accéder aux mêmes conditions que les élèves des écoles privées sous contrat et publiques :**

aux cartes de transports scolaires publics ; aux financements publics des Assistants de vie scolaire (AVS) ; aux bourses publiques d'étude ; aux concours nationaux type concours général.

- ✓ **Luttez contre toutes les discriminations résiduelles qui pèsent contre les élèves issus du hors-contrat :**

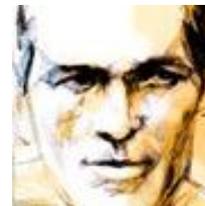
valoriser l'excellence de la formation reçue dans le hors-contrat lors des admissions post-bac (APB), et auprès des grandes écoles ; faire reconnaître la place du contrôle continu dans l'obtention du brevet ou du bac ; permettre un passage aisé des élèves du hors-contrat vers le privé sous contrat et le public ; obtenir pour tous le financement public de l'école de leur choix, et donc le vrai respect de la liberté d'enseignement.



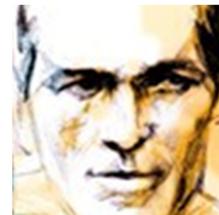
13, rue Édouard Lefebvre 78000 VERSAILLES
adhesion@fpeei.fr - contact@fpeei.fr
<http://fpeei.fr>



**PRIMAIRE ET COLLÈGE
ANTOINE-CHEVRIER**
Établissement catholique privé hors-contrat mixte



Votre entreprise ou une entreprise que vous connaissez peut affecter une partie importante de sa taxe d'apprentissage pour nous aider. Votre entreprise participera ainsi à la formation professionnelle des futurs professeurs des écoles libres.



Choisissez votre impôt : affectez la taxe d'apprentissage à la formation des professeurs des écoles libres !

La **TAXE d'APPRENTISSAGE** est le seul impôt dont l'utilisation peut être librement décidée par l'entreprise qui le paie. Ne passez pas à côté de cette formidable occasion de soutenir simplement une cause essentielle, la formation des professeurs de nos enfants.

En versant la taxe d'apprentissage à la Fondation pour l'École :

- Vous soutenez le primaire et le collège Antoine-Chevrier dans la formation de ses cadres.
- Vous aidez la Fondation pour l'école qui forme les professeurs du primaire et du secondaire dans l'Institut Libre de Formation des maîtres (ILFM).

Mode d'emploi

Sur le bordereau de versement de votre OCTA, dans la partie intitulée "Reversements aux écoles et aux CFA", indiquez :

ILFM/Fondation pour l'école, 25 rue Sainte-Isaure, 75018 Paris. Tel : 01 42 62 76 94 ;

Écrivez-bien "je souhaite affecter le maximum autorisé de ma taxe d'apprentissage à la Fondation pour l'école/ILFM/Code UAI : 0755315V"

Envoyez votre règlement et votre bordereau de versement à votre OCTA au plus tard le 28 février.

Transmettez-nous svp **[ce bordereau de versement](#)**
avec le nom de votre entreprise à l'adresse
l'établissement Antoine-Chevrier
424, rue Marie Mauron 83220 Le Pradet.